

BEST OF BRANDS EQUITY FUND

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Forme sociale : Société par actions simplifiée (SAS)

Siège social : 33, avenue de l'Opéra, 75002 - PARIS

R.C.S. Paris 893 166 652

**RAPPORT ANNUEL
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

ORGANE DE DIRECTION

Administrateur

- Monsieur Olivier ASSA, membre du conseil de surveillance

Président

- MONTAIGNE CAPITAL SAS
Représentée par Pierre WILLOT, président

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit

Monsieur Arnaud PERCHERON

63 rue de Villiers 92200 NEUILLY SUR SEINE

SOCIETE DE GESTION

MONTAIGNE CAPITAL

33 avenue de l'Opéra 75002 PARIS

**GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET DE VALORISATION PAR
DÉLÉGATION**

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

6, Avenue de Provence, 75009 PARIS

ETABLISSEMENT DEPOSITAIRE

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

6 avenue de Provence 75009 Paris

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

La SICAV a pour objectif l'appréciation du capital des investisseurs sur le long terme, tout en ayant une performance nette de frais supérieure au MSCI All Country World index, dividendes réinvestis, en euros. Pour ce faire, la SICAV investit au moins 80 % de ses actifs en actions de sociétés internationales dont la marque ou le portefeuille de marques représente un élément essentiel du modèle d'affaires et de la création de valeur de l'entreprise. La SICAV est gérée activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances.

La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. Montaigne Capital bénéficie dans le cadre de la gestion de la présente SICAV constituée sous forme de SAS, d'un contrat de conseil financier avec A-Capital Advisors S.A., société de conseil financier inscrite au registre de commerce de Genève sous le numéro CHE-113.983.804.

La SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 80 à 100% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques de toutes capitalisations dont :

- de 0% à 30% aux marchés des actions de pays émergents
- de 0 à 30% aux marchés des actions de petites capitalisations (définies comme présentant une capitalisation boursière inférieure à 1Mds€).

De 0% à 10% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés dont :

- de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs/en titres High Yield, susceptibles d'offrir un rendement plus élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important,
- de 0% à 10% en instruments de taux non notés,
- de 0% à 10% en instruments de taux de pays émergents,

De 0% à 10% en obligations convertibles : le cumul de l'exposition actions résultant des actions et de l'exposition actions issue des obligations convertibles ne pourra dépasser 100% de l'actif net

De 0 à 10% en liquidités ou OPC monétaires ;

De 0% à 100% au risque de change

L'OPCVM peut jusqu'à 10 % maximum de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation

Générale de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Indicateur de référence : L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indiciel, la stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence. Cet indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

ORDRE DE JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 12 2024 – Quitus aux administrateurs
2. Examen et approbation des comptes annuels - Affectation des sommes distribuables
3. Rapport spécial du commissaire aux comptes
4. Pouvoirs

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Mesdames, Messieurs,

Nous avons vous réunis en assemblée générale annuelle, conformément aux textes légaux et réglementaires ainsi qu'aux dispositions statutaires afin de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et vous demander d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

I. COMPTE RENDU D'ACTIVITE

1. Politique de Gestion

MODIFICATIONS SURVENUES EN 2024 SUR LE FONDS :

Néant

PERFORMANCE 2024 :

+12,50%

COMMENTAIRE DE GESTION

Le contexte macroéconomique a été favorable pour Best of Brands, marqué par la baisse de l'inflation et l'assouplissement des politiques monétaires.

Aux États-Unis, l'économie a une nouvelle fois surpassé les attentes. La consommation des ménages est restée solide, soutenue par l'utilisation de l'épargne accumulée pendant la pandémie et un recours accru au crédit. L'intelligence artificielle a été un moteur essentiel des marchés, avec des performances spectaculaires de certaines valeurs technologiques, à l'image de Nvidia. En parallèle, la Fed a amorcé un assouplissement monétaire à la fin de l'été, rassurant les investisseurs sur les perspectives de croissance. Ces éléments ont permis au S&P 500 d'enregistrer une progression de plus de 20 % sur l'année.

En Europe, la situation a été plus contrastée. La croissance a stagné, pénalisée par un ralentissement de l'activité en Allemagne et des tensions économiques et politiques en France. Malgré des déficits publics élevés, seuls certains pays du Sud ont affiché une croissance supérieure aux attentes. La Banque centrale européenne, confrontée à une inflation en repli sous les 2 %, a cependant devancé la Fed en initiant une baisse des taux, une première dans son histoire. Cette décision a apporté un soutien aux marchés, permettant à l'Euro Stoxx 50 d'afficher une hausse de près de 8 % sur la période.

Enfin, en Asie, la Chine a connu un net ralentissement, fragilisée par la crise immobilière et la faiblesse de la demande intérieure. Toutefois, les annonces de plusieurs plans de relance en fin d'année ont favorisé un rebond des marchés chinois.

Le fonds clôture l'année 2024 en hausse de 12,50 %, en-dessous de son indicateur de référence qui grimpe de 25,39 % (MSCI All Country World Net EUR).

Le marché européen, et notamment certaines valeurs comme Nestlé, LVMH et L'Oréal, a pesé sur la performance, de même que Estée Lauder et Nike outre atlantique. À l'inverse, la performance du fonds a été soutenue par la bonne dynamique des valeurs technologiques comme Alphabet, Microsoft, Amazon ou Netflix, ainsi que par un rebond des titres des marchés émergents (Tencent, Prada).

Information relative au traitement des actifs non liquides : non concerné

Calcul des effets de levier : méthode de l'engagement

TECHNIQUE DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE :

Non concerné

OPÉRATIONS D'ACQUISITIONS ET CESSIIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice, et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Montaigne Capital détaille sur son site internet : www.montaigne-capital.com, sa politique de gestion des critères ESG.

La stratégie mise en œuvre au sein de l'OPC est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). A ce titre, aucune approche extra-financière n'est retenue et il n'est pas tenu compte des incidences négatives sur les risques de durabilité.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Sans les mettre en avant dans sa communication, Montaigne Capital intègre toutefois dans ses analyses et réflexions, les critères ESG suivants :

- Le pourcentage de femmes au conseil d'administration de la société
- Le pourcentage de candidats indépendants au conseil d'administration de la société
- L'existence de critères ESG dans la rémunération variable du management de la société-
- Le pourcentage de femmes dans l'effectif de la société.

Ces éléments sont matérialisés dans une fiche de scoring de valeur, générée pour chaque investissement projeté. Cette liste est susceptible d'évoluer dans le temps.

Liste des fonds gérés par Montaigne Capital au 31/12/2024 qui prennent en compte simultanément et de manière formelle les critères ESG dans leur processus de gestion : MC Leaders Durables et MC

Leaders Réactifs, Nomos Conviction Monde, Influence Allocation Privilège qui représentent 13% des encours de la Société de Gestion.

La société, et les fonds qu'elle gère, n'adhèrent à aucune charte ou aucun label sur la prise en compte des critères ESG.

2. Résultat de l'exercice

L'actif net au 31/12/2024 était de 9 578 161,38€ contre 9 212 369,21€ au 29/12/2023.

Aux mêmes dates, la valeur liquidative de l'action s'établissait à 1 225,93€, contre 1 089,19€.

3. Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

4. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Montaigne Capital prend en compte, dans l'exercice des droits de vote exercé au nom des OPC qu'elle gère, l'intérêt exclusif des porteurs et actionnaires.

La Société de gestion a défini une Politique de vote, dont les principes fondamentaux sont décrits ci-dessous. Cette politique est disponible sur son site internet.

L'exercice des droits de vote peut avoir un impact significatif sur le fonctionnement des sociétés concernées, et donc sur la performance des portefeuilles des clients. Les gérants des fonds sont donc responsables du bon emploi des droits attachés aux titres détenus dans les OPC qu'ils gèrent. Ils conservent toutefois la faculté d'apprécier le caractère spécifique de chaque situation, et le cas échéant, de faire exception aux règles définies ci-après. Dans ce cas, ils doivent motiver leur position par écrit et en informer sans délai le RCCI de Montaigne Capital.

Une fois ces risques identifiés, l'objectif de Montaigne Capital est d'intervenir sur des sociétés dans lesquelles les fonds représentent une position significative. A ce titre, elle participe obligatoirement au vote lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- Pour les fonds qui ne prennent pas en compte des critères extra-financiers (Article 6 SFDR) : le gérant est tenu de participer aux assemblées générales dès lors que les OPC gérés par la société détiennent ensemble plus de 5% du capital ou des droits de vote de l'émetteur
- Pour les fonds intégrant des critères extra-financiers (Article 8 et 9) : le gérant participe obligatoirement au vote lorsque l'une des deux conditions suivantes est remplie :
 - o Les OPC gérés par la société détiennent ensemble plus de 3% du capital ou des droits de vote de l'émetteur
 - o La ligne représente plus de 5% des encours d'un fonds,

Par exception à ce qui précède, elle peut ne pas participer au vote si les investissements à réaliser en vue d'accéder aux matériels de vote sont incompatibles avec l'intérêt économique des seuls porteurs. Il est en particulier considéré que, participer physiquement à une assemblée générale tenue à l'étranger, ou le coût élevé des prestataires offrant un service de vote par internet justifient l'application de ce principe d'exception.

Principes de vote : Montaigne Capital vise à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts d'OPC. A cet effet et concernant le vote des sociétés entrant dans le champ d'application de la présente politique, les votes émis par Montaigne Capital favoriseront :

- la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace,
- les droits des actionnaires et les principales fonctions des détenteurs du capital,
- le traitement équitable des actionnaires,
- le rôle des différentes parties prenantes dans le gouvernement d'entreprise,
- la transparence et la diffusion de l'information,
- la responsabilité du conseil d'administration.

Prise en compte des critères extra-financiers dans l'exercice des droits de vote : La Société de Gestion appréhende l'exercice des droits de vote de chaque fonds en fonction de sa sensibilité à l'égard du risque de durabilité et des caractéristiques ESG. L'équipe de gestion analyse chaque résolution et vote de manière discrétionnaire.

- Pour les fonds ne faisant pas de la promotion de caractéristiques ESG leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable :

Les gérants analysent les résolutions proposées en prenant compte, au cas par cas, des recommandations édictées par l'AFG qui sont construites autour de plusieurs thématiques où figurent les sujets suivants :

- La transparence des informations délivrées aux actionnaires
- L'indépendance des membres du conseil d'administration ou de surveillance
- Les modalités des rémunérations pour les dirigeants mandataires sociaux
- L'organisation et la responsabilité du conseil d'administration ou de surveillance

- Pour les fonds faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance : Montaigne Capital considère que l'action de ses sociétés en portefeuille doit être guidée par des considérations environnementales, sociales ou de gouvernance. Les gérants prennent en considération au cas par cas, les éléments suivants lors de l'exercice des droits de vote :

- Pour les résolutions à caractère environnementale : Montaigne Capital soutient les résolutions allant dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique, le changement climatique, et la protection de la biodiversité (à titre d'exemple non exhaustif, il peut s'agir de résolutions demandant la réduction d'émission de gaz à effet de serre, l'établissement de plan de réduction des émissions toxiques, l'établissement de rapport sur l'usage d'eau, d'énergie renouvelable).

- Pour les résolutions à caractère sociale : Montaigne Capital soutient les résolutions allant dans le sens de la lutte contre la discrimination, la mise en place de codes de conduite et de mesure favorisant l'égalité des chances, l'égalité et la transparence au sein des postes à haute responsabilité.

- Pour les résolutions sur la gouvernance d'entreprise : Montaigne Capital soutient les résolutions allant dans le sens de la lutte contre le risque de corruption et des violations des droits de

l'homme. A ce titre, les gérants appuient les résolutions prônant l'établissement de codes de conduites au sein des sociétés en portefeuilles et chez leurs fournisseurs.

Modalités d'exercice du droit de vote :

Montaigne Capital s'efforce de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention des matériels de votes (listes des résolutions, bulletins de vote...) aux assemblées générales des titres détenus par les OPC sous gestion. Chaque fois que cela est possible, les votes exprimés par Montaigne Capital le sont par correspondance. Lors des votes, Montaigne Capital peut utiliser, à titre discrétionnaire, des recommandations de vote issues d'association (AFG) ou d'acteur privé (Calvert).

- Montaigne Capital envoie un mandataire social,
- Montaigne Capital donne son pouvoir à un autre gérant,
- Montaigne Capital donne son pouvoir à une association dont l'objet est la défense de l'intérêt des actionnaires.

Rapport annuel : Le RCCI réalise annuellement un rapport concernant l'exercice des droits de vote mis à la disposition de tous porteurs de parts, sur demande.

5. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Montaigne Capital, a, dans le cadre de son activité de Société de Gestion de portefeuille pour le compte de tiers, recours aux services d'intermédiaires de marché à qui elle transmet pour exécution, des ordres résultant de ses décisions de gestion ou des ordres qu'elle reçoit et qu'elle n'exécute pas elle-même. Pour répondre à l'obligation d'agir aux mieux des intérêts de ses clients, et conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur issues de la « Directive MIF 2 » et du code monétaire et financier (L533-18 notamment), Montaigne Capital a mis en place toutes les mesures suffisantes pour obtenir des intermédiaires financiers, le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres sur les différentes plateformes d'exécution disponibles (Marchés Réglementés ou Organisés, Système Multilatéraux de Négociation, tables internalisées). Le résultat s'apprécie au regard des catégories de facteurs suivantes :

- Prix (d'exécution)
- Coût (de transaction)
- Rapidité
- Taille
- Nature de l'ordre
- Probabilité d'exécution et de règlement

La cible de clientèle de Montaigne Capital étant par ailleurs majoritairement composée de clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total.

La Société de Gestion a ainsi formalisé pour chaque catégorie d'Instruments Financiers concernés, une procédure de sélection et d'évaluation des Intermédiaires de marché auprès desquels elle transmet les ordres, en vue de leur exécution. Ce dispositif a pour objet de permettre à Montaigne Capital, de s'assurer que les entités qu'elle sollicite, disposent et mettent en œuvre elles-mêmes, des politiques de meilleure exécution, et de vérifier ainsi qu'elle respecte ses propres obligations. Montaigne Capital

réalise ensuite annuellement, une évaluation de la qualité des prestations d'exécution d'ordres réalisées par les intermédiaires auxquels elle a recours. Le meilleur résultat s'apprécie alors au travers d'une série de transactions et non lors de chacune, réalisée individuellement. La Société de Gestion procède enfin à une revue annuelle de son dispositif ou lorsqu'intervient un changement significatif, et procède le cas échéant, à sa mise à jour.

6. Politique de rémunération

Conformément à la réglementation applicable, Montaigne Capital a mis en place une politique de rémunération, visant à promouvoir une gestion saine et efficace du risque en accord avec les intérêts des clients et des porteurs de parts.

En particulier :

- Les rémunérations des collaborateurs de Montaigne Capital sont composées d'une partie fixe, suffisante au regard des responsabilités confiées, et d'une partie variable, qui n'encourage pas les prises de risque démesurées.
- Les rémunérations des dirigeants et des collaborateurs concernés (preneurs de risques et fonctions de contrôle) sont décidées en accord avec le conseil de surveillance, organe indépendant, sur la base du respect de critères financiers et non financiers, communiqués annuellement au sein d'une lettre de mission. Le conseil de surveillance révisé et approuve annuellement la politique de rémunération.
- Les objectifs et autres déterminants de la partie variable éventuelle doivent contribuer à l'alignement de l'intérêt du client avec celui du collaborateur et de la société de gestion. Ainsi, en cas d'attribution de rémunération corrélée à la performance financière d'un fonds géré, Montaigne Capital mettrait en place des mécanismes contraignants (fraction différée d'un pourcentage significatif du versement sur une durée équivalente à la politique d'investissement du fonds, avec possibilité de ne pas la verser en cas de non-réalisation des objectifs fixés ou mise en risque de la santé financière de la société de gestion), et tiendrait compte de la prise de risque et de la performance à long terme du portefeuille géré. Toutefois, en vertu du principe de proportionnalité, ces caractéristiques ne s'appliqueraient pas aux rémunérations variables situées sous un certain seuil.
- Montaigne Capital interdit aux collaborateurs de mettre en place une stratégie de couverture ou d'assurance susceptible de contrecarrer l'incidence de l'alignement de la rémunération avec l'intérêt des clients.
- En cas de rupture anticipée du contrat de travail du collaborateur, les personnes impliquées dans le contrôle ou la gestion des fonds gérés pourraient ne pas recevoir la part de la rémunération variable différée, à l'appréciation du conseil de surveillance de la société.

La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération. La politique de rémunération a été modifiée pour l'année 2024 (modification du seuil à partir duquel une partie de la rémunération variable est différée).

Le détail de la politique de rémunération de Montaigne Capital est disponible sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Montaigne Capital – 33, avenue de l'Opéra – 75002 Paris.

Les éléments quantitatifs en 2024 :

Nombre de collaborateurs : 15

Rémunérations fixes versées en 2024 : 1 105 milliers d'euros

Rémunérations variables au titre de 2024 : 414 milliers d'euros

Rémunérations totales au titre de 2024 : 1 519 milliers d'euros

- dont preneurs de risque : 1 430 milliers d'euros

- dont non-preneurs de risque : 89 milliers d'euros

7. Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

8. Evènements intervenus au cours de la période

- 01/01/2024 Changement de délégation : Dans le paragraphe sur le Déléataires : Gestionnaire administratif et valorisateur , ajout de la mention suivante : (A compter du 1er janvier 2024, ce délégataire sera remplacé par le Crédit Industriel et Commercial (CIC), 6 avenue de Provence 75452 PARIS Cedex 09).
- 01/01/2024 Caractéristiques de gestion : Dans le paragraphe Stratégie d'investissement , ajout d'une justification sur l'absence de prise en compte des incidences négatives des décisions d'investissement de la société de gestion sur les Facteurs de durabilité tels que décrit dans l'article 7 du Règlement 2018/2088
- 01/01/2024 Caractéristiques de gestion : L'introduction du disclaimer relatif à l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats, dit Gates
- 01/01/2024 Frais : La mise à jour du tableau des frais facturés au fonds
- 01/01/2024 Frais : L'ajout d'une mention sur les frais de recherche
- 01/01/2024 Caractéristiques de gestion : La modification de la méthode de valorisation des titres de créances négociables

II. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Le montant des sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice, composé du résultat net de l'exercice de -46 848,71€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 1 821,70€, s'élève à -45 027,01€. Conformément aux statuts, je vous propose d'affecter ces sommes comme suit :

Action C : Capitalisation pour un montant de -45 027,01€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à 102 562,53€. Je vous propose d'affecter ces sommes comme suit :

Action C : Capitalisation pour un montant de 102 562,53€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

III. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Une convention relevant de l'article L 227-10 du code de commerce a été conclue. La convention a pour objet la commercialisation de la SICAV BEST OF BRANDS et a été signée entre MONTAIGNE CAPITAL SAS; société de gestion de la SICAV, et MRA-CAPITAL, SA, immatriculée au Registre du

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B215891, appartenant à M. Olivier ASSA, actionnaire de la SICAV disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

Le Président

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	9 525 435,33	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	9 525 435,33	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	
OPCVM	0,00	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	22 083,31	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	9 547 518,64	
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 747,27	
Comptes financiers	74 791,62	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	77 538,89	
Total Actif I + II	9 625 057,53	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres :		
Capital	8 509 843,79	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	1 068 317,59	
Capitaux propres I	9 578 161,38	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	22 083,31	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	22 083,31	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	24 812,84	
Concours bancaires	0,00	
Sous-total autres passifs IV	24 812,84	
Total Passifs : I + III + IV	9 625 057,53	

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	93 584,52	
Produits sur obligations	0,00	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
Sous-total Produits sur opérations financières	93 584,52	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	
Total Revenus financiers nets (A)	93 584,52	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-140 433,23	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-140 433,23	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	-46 848,71	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 821,70	
Revenus nets I = C + D	-45 027,01	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	107 900,01	
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 762,84	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	106 137,17	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-3 574,64	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	102 562,53	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 058 591,92	
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	6 068,46	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	1 064 660,38	

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-53 878,31	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	1 010 782,07	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	1 068 317,59	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

La SICAV a pour objectif l'appréciation du capital des investisseurs sur le long terme, tout en ayant une performance nette de frais supérieure au MSCI All Country World index, dividendes réinvestis, en euros. Pour ce faire, la SICAV investit au moins 80 % de ses actifs en actions de sociétés internationales dont la marque ou le portefeuille de marques représente un élément essentiel du modèle d'affaires et de la création de valeur de l'entreprise. La SICAV est gérée activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	
Actif net total	9 578 161,38	9 212 369,21	9 122 142,10	11 735 985,66	
PART CAPI C					
Actif net	9 578 161,38	9 212 369,21	9 122 142,10	11 735 985,66	
Nombre de parts	7 813,000	8 458,000	9 437,000	10 010,000	
Valeur liquidative unitaire	1 225,93	1 089,19	966,63	1 172,42	
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Capitalisation unitaire	7,36	33,79	-48,17	-30,57	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1. Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;

- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2. Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

1. Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

2. Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

3. Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

4. Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0013525904	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,3 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0013525904	Néant

Commission de surperformance

Part FR0013525904 C

15 % au-delà de l'indicateur de référence

Le MSCI All Country World index en valeurs de clôture, calculé dividendes nets réinvestis

La Société de gestion utilise la méthode de l'actif indicé par rapport à l'indicateur de référence. Celle-ci revient à comparer, sur la période d'observation, l'évolution de l'actif de la catégorie d'actions (hors commission de surperformance) à l'actif d'un fonds de référence fictif réalisant une progression égale à celle de l'indicateur de référence, en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats (dit « actif indicé »).

La commission de surperformance est calculée en appliquant le taux de provisionnement à la différence entre l'actif réel de la catégorie d'actions et son actif indicé.

De plus, la commission de surperformance est imputable uniquement en cas de performance positive si la valeur liquidative est supérieure à la dernière valeur liquidative de fin d'exercice en ayant supporté une (clause dite de « High on High »).

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

A cette fin, une période d'observation de 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision est instaurée.

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance

La quote-part de la surperformance attribuée à la société de gestion, appelée « taux de provisionnement », est de 15 % TTC.

Le taux de provisionnement est identique pour la constitution de la provision et de la reprise.

Le calcul de provision de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indice de référence, la provision sera réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Actif net des frais de gestion fixe de la catégorie d'actions concernée du compartiment.

En cas de rachat d'actions, s'il existe une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle correspondant à ce rachat est provisionnée et cristallisée, en vue d'être versée à la société de gestion lors de la clôture comptable de la SICAV, y compris en cas de souscription-rachat comptable par un même client.

Les éventuelles provisions pour commission de surperformance sont cristallisées et versées lors de chaque clôture d'exercice comptable de la SICAV (dernière VL du mois de décembre), en totalité à la société de gestion.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Transaction, par opération Barème en fonction de la place de règlement/livraison et du type d'opération, maximum 150€ HT Opérations sur titres et autres opérations, Montant de l'opération Frais d'encaissement de coupons Etranger : maximum 2,4 % TTC Echange de titres, remboursement obligataire, autre encaissement de coupons : Néant		100	

5. Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

6. Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

7. Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

8. Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

3. Le Rapport du commissaire aux comptes de l'exercice précédent figure en dernières pages de ce document.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres début d'exercice	9 212 369,21	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	0,00	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-758 156,67	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-46 848,71	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	106 137,17	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 064 660,38	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	9 578 161,38	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetés durant l'exercice	-645,000	-758 156,67
Solde net des souscriptions/rachats	-645,000	-758 156,67

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0013525904	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	9 578 161,38	7 813,000	1 225,93

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		États-Unis +/-	France +/-	Suisse +/-	Japon +/-	Italie +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	9 525,44	5 789,08	1 398,49	705,74	502,81	493,89
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	9 525,44					

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
exprimés en milliers d'Euro					
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	74,79	0,00	0,00	0,00	74,79
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	74,79

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

[illegible]

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-	HKD +/-	CHF +/-	JPY +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 789,08	789,79	705,74	502,80	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	2,75	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	49,15	0,08	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 840,98	789,87	705,74	502,80	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	2 747,27
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	2 747,27
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-24 812,84
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-24 812,84
Total des créances et dettes	-22 065,57

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	31/12/2024
Frais fixes	140 433,23
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00
Titres re��us en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	29/12/2023
Revenus nets	-45 027,01	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-45 027,01	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-45 027,01	
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-45 027,01	
Total	-45 027,01	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	102 562,53	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	102 562,53	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	102 562,53	
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	102 562,53	
Total	102 562,53	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			9 525 435,33	99,45
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			9 525 435,33	99,45
Aérospatial / Défense			95 189,70	0,99
AIRBUS	EUR	615	95 189,70	0,99
Alimentation			250 169,23	2,61
NESTLE SA-REG	CHF	3 135	250 169,23	2,61
Articles de Loisirs			316 676,59	3,31
NIKE CL.B	USD	4 335	316 676,59	3,31
Automobiles et équipementiers			189 704,00	1,98
FERRARI NV	EUR	460	189 704,00	1,98
Boissons			613 314,27	6,40
COCA-COLA	USD	5 983	359 609,58	3,75
MONSTER BEVERAGE	USD	5 000	253 704,69	2,65
Commerce de détail			1 669 630,95	17,43
AMAZON COM	USD	3 100	656 570,93	6,85
FAST RETAILING	JPY	1 520	502 805,16	5,25
WALMART	USD	5 850	510 254,86	5,33
Equipements / produits domestiques			425 673,42	4,45
CHURCH AND DWIGHT	USD	4 211	425 673,42	4,45
Logiciel / Services informatiques			1 629 869,81	17,02
ALPHABET CL.A	USD	3 300	603 069,94	6,30
MICROSOFT	USD	1 428	581 070,62	6,07
TENCENT	HKD	8 634	445 729,25	4,65
Matériels et équipements informatiques			190 984,99	1,99
APPLE	USD	790	190 984,99	1,99
Média			617 140,91	6,44
NETFLIX	USD	438	376 886,77	3,93
THE WALT DISNEY	USD	2 235	240 254,14	2,51
Produits à usage domestique			3 023 299,25	31,57
CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	3 100	455 571,42	4,76
HERMES INTERNATIONAL	EUR	173	401 706,00	4,19
LAUDER ESTEE COS CL.A	USD	2 090	151 284,65	1,58
LULULEMON ATHLETICA	USD	1 004	370 651,77	3,87
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	671	426 420,50	4,45
MONCLER	EUR	2 939	149 830,22	1,57
OREAL PRIME DE FIDELITE	EUR	1 390	475 171,50	4,96
PRADA	HKD	46 203	344 055,77	3,59
VF	USD	12 000	248 607,42	2,60
Services de soutien aux entreprises			364 597,00	3,81
VISA CL.A	USD	1 195	364 597,00	3,81

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Voyage et Loisirs			139 185,21	1,45
STARBUCKS	USD	1 580	139 185,21	1,45
Total			9 525 435,33	99,45

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURUSD-CME 0325	15,00	0,00	22 083,31	0,00
Sous total		0,00	22 083,31	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	22 083,31	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d’une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	9 525 435,33
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	-22 083,31
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	99 622,20
Autres passifs (-)	-24 812,84
Total = actif net	9 578 161,38



BEST OF BRANDS EQUITY FUND

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 29 décembre 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

BEST OF BRANDS EQUITY FUND
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MONTAIGNE CAPITAL SAS
33, avenue de l'opéra
75002 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable BEST OF BRANDS EQUITY FUND relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



BEST OF BRANDS EQUITY FUND

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

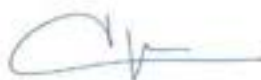
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2024.04.29 16:25:27 +0200

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Amaury Couplez'.

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	8 979 068,85	8 568 162,36
Actions et valeurs assimilées	8 537 289,05	8 564 320,52
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 537 289,05	8 100 616,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	463 704,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	401 890,76	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et	401 890,76	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres	0,00	0,00
Etats membres de l'union européenne et organismes de		
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	39 889,04	3 841,84
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	39 889,04	3 841,84
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	2 146,90	714,09
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 146,90	714,09
Comptes financiers	296 655,00	580 635,86
Liquidités	296 655,00	580 635,86
Total de l'actif	9 277 870,75	9 149 512,31

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	8 926 515,35	9 576 789,28
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	335 898,08	-410 271,58
Résultat de l'exercice (a, b)	-50 044,22	-44 375,60
Total des capitaux propres	9 212 369,21	9 122 142,10
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	39 889,04	3 841,84
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	39 889,04	3 841,84
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	39 889,04	3 841,84
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	25 612,50	23 528,37
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	25 612,50	23 528,37
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	9 277 870,75	9 149 512,31

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
ECXXH4F00002 EURUSD-CME 0324	1 630 151,72	0,00
ECXXH3F00002 EURUSD-CME 0323	0,00	1 758 092,39
Total Devise	1 630 151,72	1 758 092,39
Total Contrats futures	1 630 151,72	1 758 092,39
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	1 630 151,72	1 758 092,39
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	1 630 151,72	1 758 092,39

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	88 582,23	90 848,83
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	88 582,23	90 848,83
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	786,17
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	786,17
Résultat sur opérations financières (I - II)	88 582,23	90 062,66
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	143 680,21	136 138,01
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-55 097,98	-46 075,35
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	5 053,76	1 699,75
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-50 044,22	-44 375,60

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

1. Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

2. Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

3. Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

4. Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0013525904	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,3 % TTC maximum (assiette : actif net, à l'exclusion des OPCVM gérés par la société de gestion) dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum (assiette : actif net)	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0013525904	Néant

Commission de surperformance**Part FR0013525904 C**

15 % au-delà de l'indicateur de référence

Le MSCI All Country World index en valeurs de clôture, calculé dividendes nets réinvestis

La Société de gestion utilise la méthode de l'actif indicé par rapport à l'indicateur de référence. Celle-ci revient à comparer, sur la période d'observation, l'évolution de l'actif de la catégorie d'actions (hors commission de surperformance) à l'actif d'un fonds de référence fictif réalisant une progression égale à celle de l'indicateur de référence, en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats (dit « actif indicé »).

La commission de surperformance est calculée en appliquant le taux de provisionnement à la différence entre l'actif réel de la catégorie d'actions et son actif indicé.

De plus, la commission de surperformance est imputable uniquement en cas de performance positive si la valeur liquidative est supérieure à la dernière valeur liquidative de fin d'exercice en ayant supporté une (clause dite de « High on High »).

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

A cette fin, une période d'observation de 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision est instaurée.

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

La quote-part de la surperformance attribuée à la société de gestion, appelée « taux de provisionnement », est de 15 % TTC.

Le taux de provisionnement est identique pour la constitution de la provision et de la reprise.

Le calcul de provision de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indice de référence, la provision sera réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Actif net des frais de gestion fixe de la catégorie d'actions concernée du compartiment.

En cas de rachat d'actions, s'il existe une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle correspondant à ce rachat est provisionnée et cristallisée, en vue d'être versée à la société de gestion lors de la clôture comptable de la SICAV, y compris en cas de souscription rachat comptable par un même client.

Les éventuelles provisions pour commission de surperformance sont cristallisées et versées lors de chaque clôture d'exercice comptable de la SICAV (dernière VL du mois de décembre), en totalité à la société de gestion.

Les coûts liés aux contributions dues à l'Autorités des marchés financiers (AMF), les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux exceptionnels et non récurrents ainsi que les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances de la SICAV pourront s'ajouter aux frais facturés à la SICAV et précisés dans le tableau présenté ci-dessus.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Transaction, par opération Barème en fonction de la place de règlement/livraison et du type d'opération, maximum 150€ HT Opérations sur titres et autres opérations, Montant de l'opération Frais d'encaissement de coupons Etranger : maximum 2,4 % TTC Echange de titres, remboursement obligataire, autre encaissement de coupons : Néant		100	

5. Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

6. Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

7. Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations complémentaires

La société de gestion se réserve le droit de majorer de 10 points de base par année civile les frais administratifs externes à la société de gestion sans informer les porteurs de manière particulière.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	9 122 142,10	11 735 985,66
Souscriptions (y compris les commissions de souscription)	0,00	535 768,98
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à	-1 058 201,95	-1 233 268,62
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	505 146,40	359 445,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-116 894,53	-601 387,04
Plus-values réalisées sur contrats financiers	8 394,61	177 291,22
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-31 076,78	-366 781,88
Frais de transaction	-4 077,60	-4 264,30
Différences de change	-5 837,18	1 852,96
Variation de la différence d'estimation des dépôts et	811 824,92	-1 422 533,24
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 403 003,96</i>	<i>591 179,04</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>591 179,04</i>	<i>2 013 712,28</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	36 047,20	-13 891,73
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>39 889,04</i>	<i>3 841,84</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>3 841,84</i>	<i>17 733,57</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-55 097,98	-46 075,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	9 212 369,21	9 122 142,10

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Devise	1 630 151,72	17,70
TOTAL Autres opérations	1 630 151,72	17,70

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	296 655,00	3,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Obligations et	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Titres de créances	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Opérations	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Comptes financiers	296 655,0	3,2	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Passif										
Opérations	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Comptes financiers	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Hors-bilan										
Opérations de	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Autres opérations	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1 USD	% USD	Devise2 CHF	% CHF	Devise 3 HKD	%	Autre(s) Devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Actions et valeurs assimilées	4 990 473,54	54,7	751 220,81	8,1	531 371,72	5,7	372 424,41	4,0
Obligations et valeurs	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Titres de créances	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Titres d'OPC	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Opérations temporaires sur	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Contrats financiers	39 889,04	0,4	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Créance	2 146,90	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Comptes financiers	75 638,23	0,8	8 455,33	0,0	142 863,61	1,5	11 181,15	0,1
Passif								
Opérations de cession sur	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Opérations temporaires sur	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Contrats financiers	39 889,04	0,4	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Dettes	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Comptes financiers	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0
Autres opérations	1 630 151,17	17,7	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-50 044,22	-44 375,60
Total	-50 044,22	-44 375,60

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-50 044,22	-44 375,60
Total	-50 044,22	-44 375,60
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	335 898,08	-410 271,58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	335 898,08	-410 271,58

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	335 898,08	-410 271,58
Total	335 898,08	-410 271,58
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distributi on unitaire sur plus et moins €	Distributi on unitaire sur résultat €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisati on unitaire sur résultat et plus €
07/12/2	C1 PART CAPI	10 010 000,0	10 010,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2	C1 PART CAPI	11 735 985,6	10 010,00	1 172,42	0,00	0,00	0,00	-30,57
30/12/2	C1 PART CAPI	9 122 142,10	9 437,00	966,63	0,00	0,00	0,00	-48,17
29/12/2	C1 PART CAPI	9 212 369,21	8 458,00	1 089,19	0,00	0,00	0,00	33,79

*Date de

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-979,00000	-1 058 201,95
Solde net des Souscriptions/Rachats	-979,00000	-1 058 201,95
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	8 458,00000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0013525904 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1.50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	140 414,88
Pourcentage de frais de gestion variables	0.03
Commissions de surperformance (frais variables)	3 265,33
Rétrocessions de frais de gestion	0.00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	2 146,90
Total des créances		2 146,90
Dettes	Frais de gestion	25 612,50
Total des dettes		25 612,50
Total dettes et créances		-23 465,60

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	8 939 179,81	97,04
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	8 537 289,05	92,68
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	401 890,76	4,36
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL	2 146,90	0,02
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE	-25 612,50	-0,28
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	296 655,00	3,22
DISPONIBILITES	296 655,00	3,22
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	9 212 369,21	100,00

PORTFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			8 537 289,05	92,67
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé			8 537 289,05	92,67
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de			8 537 289,05	92,67
TOTAL SUISSE			751 220,81	8,15
CH0038863350 NESTLE NOM.	CHF	3 135	328 417,02	3,56
CH0210483332 CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	3 400	422 803,79	4,59
TOTAL CAYMANES ILES			292 958,71	3,18
KYG875721634 TENCENT	HKD	8 634	292 958,71	3,18
TOTAL FRANCE			1 649 977,10	17,91
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	210	402 948,00	4,37
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	846	620 625,60	6,74
FR0011149590 OREAL PRIME DE FIDELITE	EUR	1 390	626 403,50	6,80
TOTAL ITALIE			339 842,71	3,69
IT0003874101 PRADA	HKD	46 203	238 413,01	2,59
IT0004965148 MONCLER	EUR	1 821	101 429,70	1,10
TOTAL JAPON			372 424,41	4,04
JP3802300008 FAST RETAILING	JPY	1 665	372 424,41	4,04
TOTAL PAYS-BAS			140 392,00	1,52

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
NL0011585146 FERRARI	EUR	460	140 392,00	1,52
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			4 990 473,31	54,18
US02079K3059 ALPHABET CL.A	USD	3 600	455 510,87	4,94
US0231351067 AMAZON COM	USD	3 400	467 931,16	5,08
US0378331005 APPLE	USD	790	137 770,56	1,50
US1713401024 CHURCH AND DWIGHT	USD	4 211	360 681,30	3,92
US1912161007 COCA-COLA	USD	5 983	319 364,30	3,47
US2546871060 THE WALT DISNEY	USD	2 235	182 788,18	1,98
US5184391044 LAUDER ESTEE COS CL.A	USD	2 090	276 868,21	3,01
US5500211090 LULULEMON ATHLETICA	USD	1 004	464 977,50	5,05
US5949181045 MICROSOFT	USD	1 428	486 399,57	5,28
US61174X1090 MONSTER BEVERAGE	USD	5 000	260 914,86	2,83
US64110L1061 NETFLIX	USD	438	193 164,35	2,10
US6541061031 NIKE CL.B	USD	4 335	426 314,27	4,63
US8552441094 STARBUCKS	USD	3 000	260 896,74	2,83
US9182041080 VF	USD	8 023	136 623,55	1,48
US92826C8394 VISA CL.A	USD	1 195	281 810,01	3,06
US9311421039 WALMART	USD	1 950	278 457,88	3,02
TOTAL Titres d'OPC			401 890,76	4,36
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			401 890,76	4,36

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FRANCE			401 890,76	4,36
FR0000009987 UNION + (IC)	EUR	2,06	401 890,76	4,36
TOTAL Contrats financiers			0,00	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge			0,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes			0,00	0,00
TOTAL FRANCE			-39 889,04	-0,43
MARF.USD Appels marge futures	USD	-44 037,5	-39 889,04	-0,43
TOTAL AUTRES PAYS			39 889,04	0,43
ECXXH4F00002 EURUSD-CME 0324	USD	13	39 889,04	0,43

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, présentation faite du rapport du président et après lecture des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice de la SICAV clos le 31 décembre 2024, bilan, compte de résultat et annexe, tels qu'ils lui sont présentés.

Elle constate que le capital social qui était composé de 8 458,00 actions le 29/12/2023, soit un capital de 9 212 369,21€, comporte 7 813,00 actions le 31/12/2024, soit un capital de 9 578 161,38€.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate, que le résultat, composé du résultat net de -46 848,71€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 1 821,70€, s'élève à -45 027,01€. Conformément aux statuts, je vous propose d'affecter ces sommes comme suit :

Action C : Capitalisation pour un montant de -45 027,01€.

Elle prend acte qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Elle constate que le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à 102 562,53€ et sera affectée comme suit :

Action C : Capitalisation pour un montant de 102 562,53€.

Elle prend acte qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes en exécution de l'article L 227-10 du Code de Commerce et en approuve les conclusions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.